

Un Clermontois sera jugé le 1er juin pour avoir mis le feu à la voiture de l'amant de sa femme

Le Clermontois de 24 ans placé en détention provisoire, samedi, dans l'enquête d'une tentative d'incendie de la voiture du nouvel ami de son ex-compagne, à Riom (ici), a été présenté, cet après-midi, en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand.

Pas moins de neuf infractions lui sont reprochées. Après la tentative d'incendie de la voiture, il s'est enfui, ivre au volant d'une voiture, alors qu'il n'a pas le permis de conduire, et a eu un accident à hauteur de Châteaugay, sur la 2009, en rentrant à Clermont.

Il a demandé un délai pour préparer sa défense. Son casier judiciaire porte trace de quinze mentions, dont beaucoup de vols.

Le procureur a requis son maintien en détention. La défense, par la voix de Me Canis, a jugé un contrôle judiciaire suffisant "compte tenu des garanties de représentation de ce jeune homme qui vit chez ses parents" et du laps de temps réduit entre les infractions : "nous ne sommes pas dans un processus délinquant complexe".

Le tribunal a ordonné le maintien en détention jusqu'à l'audience de jugement qui aura lieu le 1er juin pour éviter des pressions sur les victimes et la réitération de faits similaires. Le Clermontois est en effet également poursuivi pour des appels malveillants à son ex-compagne et à son nouvel ami entre le 1er avril et le 7 mai.